



Conseil économique et social

Distr. générale
15 juillet 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante-deuxième session

Genève, 26-29 septembre 2011

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail pour la période 2012-2016 et évaluation biennale

Programme de travail pour la période 2012-2016 et évaluation biennale

Additif

IV. Statut et caractéristiques du Groupe de travail

14. Conformément aux Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail placés sous l'égide de la CEE, le mandat et la prolongation du Groupe de travail devraient faire l'objet d'un examen tous les cinq ans (ECE/EX/1, par. 1 c)).

15. Du fait que le premier cycle quinquennal se terminera en 2012, le Groupe de travail, sur la base d'un examen détaillé de ses activités, souhaitera sans doute proposer au Comité des transports intérieurs de proroger son mandat et de maintenir son statut pour un nouveau cycle quinquennal qui commencerait en 2013 (ECE/EX/1, par. 3 d)).